



Du step à l'Esplanade de Divonne

Le spectacle de danse et de percussions corporelles *Parce qu'on va pas lâcher* est proposé ce soir à 20h30 à l'Esplanade du Lac à Divonne. Les danseurs Mourad Bouhlali et Hassan Razak pratiquent le step, discipline venue des Etats-Unis et le personnalisent en l'ouvrant à la danse et au théâtre. Tous deux concilient l'esthétisme du geste et la précision du rythme, le tout emprunt de burlesque et de poésie. DR COM

Joyeux Noël
Zigo Toys
Jeux, Jouets, Mobilier et Déco
Av. du Mont-Blanc 31/33 - Gland
(Parking de Heineken, Le Shop) 022 364 47 48

Un condamné avait obtenu du Tribunal fédéral une révision de sa mesure d'internement.

Justice Prison et traitements psychiatriques sont compatibles



La Cour correctionnelle de La Côte, à Nyon, a dû se pencher une seconde fois sur le cas d'un homme qui avait odieusement torturé sa compagne entre 2006 et 2008 (lire en encadré). L'homme, un jeune Marocain de 25 ans, avait été condamné en janvier 2009 à six ans de prison ferme, doublé d'une mesure d'internement. Il avait recouru auprès de la Cour de cassation. Celle-ci n'ayant pas revu le jugement de première instance, il s'était alors adressé au Tribunal fédéral, lequel lui avait donné raison. Cette affaire revenait donc devant la Cour de cassation en décembre 2009, qui décidait de la renvoyer devant le Tribunal correctionnel de La

Côte, à Nyon. En cause: une expertise psychiatrique jugée incomplète.

Hier, c'était donc la cinquième fois qu'une instance pénale se penchait sur ce dossier. Il ne s'agissait ni de revoir la peine ni les faits pour lesquels il a été condamné, mais bien d'examiner de près la nouvelle expertise psychiatrique, plus poussée que celle délivrée lors de la première audience.

Les faits reprochés sont odieux

Les juges ont entendu le Dr Martin Weyeneth, auteur d'un rapport de plus de 30 pages sur le condamné. Le TF avait en effet considéré qu'il ne ressortait pas de la première expertise qu'il souffrait de graves troubles psychiatriques. A l'époque, le procureur général Eric Cottier avait tenu à suivre cette affaire jusqu'au

bout, tant les faits reprochés étaient odieux. Hier, c'était au tour de Camilla Masson, premier substitut du procureur général, d'intervenir.

L'expert estime que les actes commis par cet homme peuvent être dus en partie à l'abandon, enfant, par son père. Selon lui, il souffre de troubles de la personnalité avec une tendance narcissique et est aussi borderline, en raison du manque d'autorité paternelle, et ce d'autant plus qu'il est originaire du Maroc, pays où elle est très importante.

Pour la défense, son addiction à des substances psychotropes a joué un rôle important, dans le sens où sa consommation de drogue a eu un effet désinhibant. Elle estime donc qu'une thérapie visant à l'abstinence est nécessaire. Et celle-ci devrait se dérouler hors de prison. Mais la Cour, comme le Ministère public, ne l'ont pas suivi. Il est au bénéfice

d'un traitement assuré par les psychiatres des Etablissements de la plaine de l'Orbe et est sous médicaments de substitution pour son addiction. Quant à sa thérapie pour ses problèmes psychiatriques, la justice a estimé qu'elle pouvait parfaitement être appliquée en milieu fermé. Le condamné consulte déjà un psychiatre une fois tous les quinze jours.

L'expert, sans pouvoir se prononcer avec exactitude sur la durée du traitement, a cependant tenu à souligner que, généralement, ce type de soins s'étalait sur de longues années. *Le condamné n'en est qu'aux premiers balbutiements*, a-t-il relevé. Il ne devrait donc pas quitter la plaine de l'Orbe de sitôt.

DOMINIQUE SUTER
suter@lacote.ch

La peine maximale

Durant au moins deux ans, mais probablement davantage, cet homme de 25 ans avait torturé sa compagne plusieurs fois par semaine. Il la frappait avec divers objets allant du cendrier à la chaussure, en passant par le câble électrique noué, un pneu ou son téléphone. Il l'avait menacée avec une perceuse, planté un couteau dans la main, brûlé la langue avec son briquet... Le condamné avait aussi menacé sa compagne de la tuer et d'enlever leur fils à sa sortie de prison. La Cour avait donc estimé qu'une mesure d'internement était nécessaire, jugeant l'homme dangereux et le risque de récidive important. Il n'avait bénéficié d'aucune circonstance atténuante. En le condamnant à six ans de prison, la Cour avait été au maximum de ce qu'elle était en droit de lui infliger.

Berolle Concept touristique régional approuvé

L'organe délibérant a adopté mardi dernier le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires. Le projet de règlement a été élaboré par l'association de la région Cossonay-Aubonne-Morges. L'objectif est de mettre en place un règlement intercommunal afin de conserver les ressources des taxes sur l'ensemble du district de Morges et de les affecter à des projets visant le développement touristique de l'ensemble du district.

Budget accepté

Le Conseil a approuvé le budget pour l'exercice 2011. Il fait apparaître 1 581 201 francs aux charges, 1 467 369 francs aux recettes, ce qui laisse augurer d'un déficit présumé de 113 832 francs. La Municipalité ne prévoit pas de dépenses exceptionnelles, hormis la réfection du toit, et peut-être des façades de l'église, pour un montant estimé à 45 000 francs.

Législature 2011-2016

L'Exécutif aura un nouveau visage l'an prochain. Seuls Fabienne Coderey et Michel Dauphin ont décidé de se représenter l'an prochain. Stéphane Teuscher, syndic, renonce, en raison d'une surcharge de travail. Il aura siégé huit ans au sein de l'Exécutif. Caroline Besson tire sa révérence après deux législatures. Hervé Clénot, arrivé en cours de législature, hésite fortement à se représenter. JLA

Coppet De nouvelles rames pour une liaison stratégique

Les rames régionales modernisées «Domino», qui desservent la ligne Coppet-Lancy-Pont-Rouge, sont désormais au complet. Cette amélioration constitue l'une des mesures prévues par le Plan directeur des transports publics 2011-2014. Les rames «Domino» apportent une capacité suffisante, notamment aux heures de forte affluence, tout en offrant plus de confort sur cette ligne. De plus, les cadences plus élevées entre 20 et 22 heures ainsi que le samedi, qui ont été mises en place en 2009 pour une période d'essai d'un an, sont pérennisées. Cette liaison représente bien plus que ses 17 kilomètres pourraient le laisser penser puisque cette ligne stratégique deviendra le prolonge-

ment du Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) sur l'arc lémanique, colonne vertébrale du futur RER francovaldo genevois, au centre d'un bassin de population de 900 000 habitants. Le Canton de Genève et les CFF prévoient en outre d'introduire la cadence au quart d'heure sur la ligne Coppet-Lancy-Pont-Rouge. Pour ce faire, des îlots de croisement seront construits dans les gares de Mies et Chambésy, permettant de doubler la capacité de la ligne. Les travaux sont prévus à partir de 2013, pour une mise en service à l'horizon 2015. C'est vraisemblablement à cette période que la cadence 30 minutes sera prolongée de 22 à 24 heures. Ces rames offrent la climatisation, des écrans d'information à la clientèle, des places pour



La troisième et dernière rame «Domino» a été baptisée hier matin du nom de *La Versoix*. Y. Mulone/NRTV

vélos et poussettes. En première classe, des prises électriques permettent de travailler avec un ordinateur portable. La

rame qui propose 336 places assises peut accueillir 190 personnes supplémentaires debout sur les courts trajets et

des planchers surbaissés facilitent l'accès à bord des déplacements des personnes à mobilité réduite. COM

Région Trois dépôts mis à l'enquête

Trois dépôts pour matériaux d'excavation non pollués sont mis à l'enquête publique par l'Etat de Vaud jusqu'au 18 janvier 2011.

Pas des décharges

Le premier est sis sur la commune de Prangins à Pont Farbel. Les deux autres sur la commune de Coinsins, aux lieux-dits en Nantouse et Creusaz.

Ces trois installations sont soumises à une étude d'impact sur l'environnement. Les matériaux qui y seront entreposés sont issus de ter-

rassements, il ne s'agit donc pas de décharges.

Des soirées d'information à la population ont déjà eu lieu dans les communes concernées, mais pour tous les citoyens qui auraient encore des questions durant la mise à l'enquête, une permanence est assurée par le bureau Impact Concept, auteur des plans et le SESA (Etat de Vaud), le mardi 14 décembre de 16h30 à 18h à Prangins, au 1^{er} étage de la Maison de commune et de 18h20 à 20h à Coinsins au greffe communal. MLC

Saint-Livres Artisanat et gourmandises



Le village de Saint-Livres a vécu, samedi et dimanche dernier, au rythme de son marché artisanal et gourmand. L'occasion, pour les visiteurs, de découvrir notamment les petits personnages et animaux tricotés et crochétés par Marlène Pache, tout doux et craquants dans leur habit de laine. Céline Reuille

Urgences

Pharmacies de garde

District de Nyon:
Urgences 022 361 16 21.
Di, jours fériés 10h30-13h, 17h-19h30. Lu-Ve 19h30. Sa 8h-19h30.
Pharmacie de garde du 7 au 10/12: SS Bourg, 022 361 16 41.
District de Morges: En semaine 19h. Sa 18h. Jours fériés 11h-12h.
Pharmacie de garde du 7/12: SS Centre, 021 802 67 33.
Coppet pour Terre Sainte:
022 776 14 04, écouter le message jusqu'au bout (urgences).
Rolle-Aubonne:
Tél.: 079 301 27 28 (24/24)

Médecins de garde

Centrale cantonale des médecins de garde: 0848 133 133.
Nyon: district: 0848 133 133
Centre médico-chirurgical (CMC): 022 362 03 62.
Rolle: 0848 133 133.
Aubonne: 0848 133 133.

Urgences

144

Urgences dentaires

Centrale cantonale des médecins de garde: 084 813 31 33,
Nyon, Rolle, Aubonne: 084 813 31 33.
Morges: Lu-Ve 8h-17h et Sa-Di 9h-12h: 078 798 77 78.
Genolier: Lu-Ve 8h-12h et 13h30-18h. 022 366 17 82.
ABCDentistes Chavannes de Bogis: 7/7, sur rdv au 022 776 50 50.